

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Février 2021

En l'an deux mil vingt et un, le conseil municipal s'est réuni le vingt-trois février à 20h00 sur une convocation du dix-sept février 2021.

Présents : M. NEAU Philippe, Mme ROBIN Marion, Mme MADEUX-DUBOIS Edwige, M. JARDIN Stéven, Mme CLAVURIER-MICHAUD Sonia, Mme PORTAIS Emilie, M. TRICARD Frédéric, M. BARRAUD Bernard, Mme VINCENT Magali, Mme CORS Emilie, M. BERTRAND François, M. Christophe COETTO, M. Vincent RENAUDIN, M. François BERTRAND, Thomas ROGER.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

## 1. Compte rendu du 26 janvier 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Vote : 15 OUI**

## 2. Plan de financement de la chaudière du Pôle Santé actualisé pour une demande de D.S.I.L. exceptionnelle :

M. Le Maire explique qu'une réunion avec M. Le Préfet a permis d'être informé qu'une enveloppe pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités était disponible.

Un contact a été pris avec les services de la Préfecture afin de voir si notre demande pouvait rentrer dans ce cadre et prendre conseil pour suspendre la demande déposée auprès de la Région. La demande de D.S.I.L. exceptionnelle est à déposer avant le vendredi 26 février.

La délibération approuvant la demande de D.S.I.L. (exceptionnelle) « Rénovation énergétique – Plan de relance 2021 » ainsi que le plan de financement sont soumis au **vote : 15 OUI**

DEPENSES		RECETTES	
Prestations de travaux	76 841,00 €	DSIL EXCEPTIONNELLE	69 435,24 €
Prestations intellectuelles	7 223,05 €		
	2 730,00 €	<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>69 435,24 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>86 794,05 €</b>	Prêts (long termes)	
TVA (20%)	17 358,81 €	TVA (20%)	17 358,81 €
		Fonds Propres	17 358,81 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>104 152,86 €</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>104 152,86 €</b>

## 3. Convention Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine :

Une convention nous est proposée par l'É.P.F.N.A. pour l'acquisition du fournil. Pour rappel, l'É.P.F.N.A. se porte acquéreur à hauteur de 130 000 €. La Commune doit verser 20 % de ce montant pour devenir usufruitier du bien (percevoir les loyers de l'appartement et réaliser des travaux d'aménagement) lors de l'acquisition. Elle rembourse l'É.P.F.N.A. 5 ans plus tard.

La convention précise le montant maximum que l'É.P.F.N.A. pourrait dépenser pour des acquisitions foncières à Nuailly D'Aunis (350 000 € H.T.).

Une modification doit être apportée concernant la date de fermeture de la boulangerie (été 2020).

**Vote : 15 OUI**

#### 4. Subventions aux associations :

Edwige MADEUX-DUBOIS fait lecture du tableau recensant les demandes de subventions reçues en Mairie.

Les 350 € versés en 2020 au Comité des Fêtes pour rémunérer l'animation musicale du 14 juillet n'ont pas été utilisés. Ils ne seront pas versés en 2021.

Les propositions suivantes sont faites :

- les subventions à caractère social seront prises sur le budget C.C.A.S : 1 650 €

Associations	Votes 2021
Banque Alimentaire	450,00 €
Restaurants du Coeur	450,00 €
Secours Catholique	450,00 €
Agriculteur Français et Dévt International	(CCAS 2020+2021) 300,00 €
<b>Dépenses</b>	<b>1 650,00 €</b>

- les autres subventions seront prises sur le budget communal : 2 500 €

Associations	Votes 2021
Coopérative scolaire	1 400,00 €
Souvenir Français	70,00 €
US Aigrefeuille Rugby	80,00 €
MFR de Secondigny	100,00 €
MFR MAREUIL	100,00 €
<b>Dépenses</b>	<b>1 750,00 €</b>

La demande de subvention de 3 000 € faite par le FC2C est mise en attente en raison d'une demande de complément d'informations. M. Le Maire sollicitera les Maires des autres communes concernés par cette demande de subvention afin de connaître leur position.

La somme de 750 € reste disponible. Elle permettra notamment de répondre aux demandes ponctuelles d'associations locales en cours d'année.

**Vote : 15 OUI**

#### 5. Tarifs 2021 :

La lecture est faite du tableau des tarifs de location de salles.

Nature		Tarifs	
		2020	nouveaux 2021
Salle des fêtes "Halles"	"Particuliers"	250 € weekend	255,00 €
		150 € la journée en semaine + 1/2 forfait électricité	153,00 €
		80€ la soirée + 1/2 forfait électricité	81,60 €
	"commercial"	500 € le weekend	510,00 €
		400 € la journée semaine	408,00 €
Consommations électriques forfait	du 01 octobre au 30 avril = 36 € du 01 mai au 30 septembre = 16 €	36,72 € 16,32 €	

	Association Nuailleuse self-défense	80 € par an - 6,67 € par mois	<b>81,60 €</b>
	Association extérieure	190 € par an - 15,83 € par mois	<b>193,80 €</b>
		250 € par an - 20,83 € par mois	<b>255,00 €</b>
La Métairie	1/2 journée (8h-13h ou 13h-19h)	25 €	<b>25,50 €</b>
	journée (8h-19h)	50 €	<b>51,00 €</b>
	soirée (19h-00h)	30 €	<b>30,60 €</b>
MODULAIRE "Jardin de la Mairie"		50 €	<b>51,00 €</b>

M. Le Maire fait remarquer l'augmentation de 4 % des tarifs électriques.

Après échanges sur l'augmentation des tarifs électriques spécifiquement ou l'augmentation générale des tarifs des salles, la proposition de Thomas ROGER d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs est mise au vote.

**Vote : 15 OUI**

Un deuxième tableau regroupant divers tarifs est lu.

Nature		Tarifs	
		Année 2020	2021
Coupe de bois "sur pied"		15 €	<b>15,30 €</b>
Coupe de bois "le stère"		30 €	<b>30,60 €</b>
Concession de cimetière	Perpétuité	300 €	<b>306,00 €</b>
	50 ans	160 €	<b>163,20 €</b>
	30 ans	90 €	<b>91,80 €</b>
Colombarium (1 case)	50 ans	1 000 €	<b>1 020,00 €</b>
	30 ans	750 €	<b>765,00 €</b>
	15 ans	500 €	<b>510,00 €</b>
	Réouverture d'une case	60 €	<b>61,20 €</b>
	Plaque d'identification	prix coutant	<b>prix coutant</b>
Jardin du souvenir	Droit de dispersion	30 €	<b>30,60 €</b>
	plaque d'identification	prix coutant	<b>prix coutant</b>
Pacage Marais communal (à ha)		MAE à déduire 266 €	<b>MAE à déduire 271,32 €</b>
Carpe aunisienne		Indexé 1 596,59 €	<b>Indexé</b>
Scène	complète	150 €	<b>153,00 €</b>
	Gratuité pour les mairie de la CDC		
Grilles d'exposition	l'unité	3 €	<b>3,06 €</b>
Location remorque	journée	40 €	<b>40,80 €</b>
Location plateaux & tré-teaux	particuliers	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	professionnels		
Bibliothèque	Adhésion adulte Nuillais	5,00 €	<b>5,10 €</b>
	Adhésion adulte hors Nuillais	10,00 €	<b>10,20 €</b>
Photocopie	Noir & Blanc A4	0,10 €	<b>0,10 €</b>
	Noir & Blanc A3	0,20 €	<b>0,20 €</b>
	Couleur A4	0,25 €	<b>0,25 €</b>
	Couleur A3	0,50 €	<b>0,50 €</b>

La question du maintien du tarif perpétuité pour les concessions du cimetière est abordée. Edwige MADEUX-DUBOIS indique que la perpétuité n'existe plus depuis 1996. Ce point sera évoqué lors de la prochaine commission cimetière afin d'avoir un éclairage nous permettant de nous positionner sur le maintien ou non de ce tarif.

L'augmentation de 2 % des tarifs hors tarifs photocopies est soumise au vote.

**Vote : 15 OUI**

Un dernier tableau regroupant les tarifs cantine et A.L.S.H. est proposé.

TARIFS + INFLATION + AJUSTEMENT CONVIVIO					TARIFS + INFLATION + AJUSTEMENT cantine				
	nouveaux 2020					nouveaux 2021 - 2,0% INFLATION			
repas adulte	au 1er sept	5,10 €	<b>allergies</b>		repas adulte	au 1er sept	5,20 €	<b>allergies</b>	
repas enfant	au 1er sept	3,18 €	1,00 €	1,80 €	repas enfant	au 1er sept	3,24 €	1,00 €	1,80 €
Serviette	au 1er sept	1,52 €			Serviette	au 1er sept	1,55 €		
La 1/2 heure	QF1	0,61 €			La 1/2 heure	QF1	0,62 €		
	QF2	0,71 €				QF2	0,72 €		
	QF3	0,81 €				QF3	0,83 €		
	QF4	0,85 €				QF4	0,87 €		
	QF5	1,01 €				QF5	1,03 €		
Goûter	au 1er sept.	0,63 €			Goûter	au 1er sept.	0,64 €		
Adhésion	par famille	10,00 €			Adhésion	par famille	10,20 €		
1/2 journée sans repas <u>si après midi</u> supplément goûter	QF1	6,82 €			1/2 journée <b>sans</b> repas <u>si après midi</u> supplément goûter	QF1	6,96 €		
	QF2	7,87 €				QF2	8,03 €		
	QF3	8,13 €				QF3	8,29 €		
	QF4	8,23 €				QF4	8,39 €		
	QF5	9,80 €				QF5	10,00 €		
1/2 journée avec repas <u>si après midi</u> supplément goûter	QF1	9,43 €	7,37 €	8,17 €	1/2 journée <b>avec</b> repas <u>si après midi</u> supplément goûter	QF1	9,81	7,40 €	8,20 €
	QF2	10,48 €	8,42 €	9,22 €		QF2	10,88	8,47 €	9,27 €
	QF3	10,74 €	8,68 €	9,48 €		QF3	11,14	8,73 €	9,53 €
	QF4	10,84 €	8,78 €	9,58 €		QF4	11,24	8,83 €	9,63 €
	QF5	12,41 €	10,35 €	11,15 €		QF5	12,85	10,44 €	11,24 €
journée	QF1	11,22 €	9,16 €	9,96 €	journée	QF1	11,63	9,22 €	10,02 €
	QF2	12,04 €	9,98 €	10,78 €		QF2	12,47	10,06 €	10,86 €
	QF3	12,31 €	10,25 €	11,05 €		QF3	12,74	10,33 €	11,13 €
	QF4	13,45 €	11,39 €	12,19 €		QF4	13,91	11,50 €	12,30 €
	QF5	14,92 €	12,86 €	13,66 €		QF5	15,41	13,00 €	13,80 €
journée sans repas	QF1	8,16 €			journée sans repas	QF1	8,32		
	QF2	8,98 €				QF2	9,16		
	QF3	9,25 €				QF3	9,44		
	QF4	10,39 €				QF4	10,60		
	QF5	11,86 €				QF5	12,10		
forfait semaine	QF1	46,48 €	44,42 €	45,22 €	forfait semaine	QF1	47,60	45,19 €	45,99 €
	QF2	49,83 €	47,77 €	48,57 €		QF2	51,01	48,60 €	49,40 €
	QF3	51,78 €	49,72 €	50,52 €		QF3	53,00	50,59 €	51,39 €
	QF4	55,45 €	53,39 €	54,19 €		QF4	56,56	54,15 €	54,95 €

	QF5	61,30 €	59,24 €	60,04 €		QF5	62,71	60,30 €	61,10 €
Sortie (en fonction de celle proposée)	par enfant	2,00 ou 5,00 ou 10,00 €			Sortie (en fonction de celle proposée)	par enfant	2,00 ou 5,00 ou 10,00 €		
	<b>calcul=</b>	<b>3,06 €</b>	<b>+1,00€</b>	<b>ou +1,80€</b>		<b>calcul=</b>	<b>3,24 €</b>	<b>+1,00€</b>	<b>1,80 €</b>
	<b>TARIF 2019 REPAS CONVIVIO 3,06€ TTC</b>					<b>TARIF 2020 REPAS cantine 3,24€ TTC</b>			

Après échanges en réunion d'adjoints, il a été convenu d'harmoniser les tarifs des repas, que ce soit le repas dit cantine ou le repas A.L.S.H.

Actuellement, le repas A.L.S.H. est facturé au prix coûtant : prix CONVIVIO : 3,06 €. Depuis septembre 2020, le repas A.L.S.H. fourni par RESTORIA coûte à la Commune : 3,41 €.

Un tableau permettant de se rendre compte de l'impact de ces augmentations (+1%, +1,5%, +2%) sur les familles en fonction de leur coefficient familial a été remis à chaque conseiller.

Stéven JARDIN rappelle que le passage à la loi ÉGALIM va engendrer un surcoût pour la Commune. La proposition d'augmentation de 2 % de l'ensemble des tarifs est soumise au vote.

**Vote : 14 OUI 1 ABSTENTION**

#### 6. Indemnité de fonction élus :

M. Le Maire reporte le vote.

#### 7. Questions et informations diverses :

**Émilie CORS** fait remarquer que le bus qui disait ne pouvoir se garer sur l'emplacement qui lui était réservé en raison du stationnement de voitures de parents emmenant leurs enfants à l'école ne se gare jamais sur cet emplacement. Il reste systématiquement stationné sur la chaussée.

M. Le Maire avait fait un courrier invitant les parents à respecter cet emplacement suite à une lettre qui lui avait été adressé par Kéolis. Il prépare un courrier pour informer Kéolis de cette situation en joignant les photos prises.

**Émilie PORTAIS** demande où en est le travail de la commission cantine et rappelle qu'elle en fait partie, Émilie CORS aussi.

Stéven JARDIN explique collecter les informations (rencontre de prestataires et fournisseurs) qui lui permettront de réunir cette commission prochainement.

Il y a trois hypothèses retenues :

- poursuite du schéma actuel : achats de matières premières et cantinière employée par la Commune,
- sous-traitance auprès d'une société qui fournit les repas et le personnel,
- sous-traitance auprès d'une société qui fournit les repas pré-cuisinés et la commune propose un(e) ou des employés(ées) pour la remise en température, service et entretien (vaisselle, ménage).

Le souhait étant de pouvoir harmoniser les repas pour les 5 jours de la semaine.

Il est rappelé que Mme Nicole MIGNÉ prend sa retraite à la fin de cette année scolaire et Mme Lydie DEHAUD en juin 2022.

**Émilie PORTAIS** signale avoir vu un nid de frelons sous l'allée des platanes.

Elle nous informe de l'arrêt des permanences au service social du Département au Pôle Santé.

**Magali VINCENT** informe que la Fondation du Patrimoine va verser une aide de 200 000 € au Parc du Marais Poitevin pour réaliser la plantation de 15 000 arbres sur 3 ans. Elle a pris contact avec le Parc. Un rendez-vous doit être fixé pour échanger autour des potentiels projets (chemin des Gas, Marais). M. Le Maire, Émilie PORTAIS et Thomas ROGER souhaite intégrer le groupe de réflexion.

**Magali VINCENT** a suivi en visio une réunion concernant le Projet Alimentaire de Territoire. Ce projet doit permettre le lien direct entre les collectivités et les producteurs du territoire. Il s'agit d'une réflexion à l'échelle de la CDA – la CDC Aunis Sud et la CDC Aunis Atlantique.

Stéven JARDIN intervient pour dire que ce projet sera viable si les collectivités maintiennent de la cuisine traditionnelle dans leurs restaurants scolaires.

Une plateforme test a été mise en place avec la Chambre d'Agriculture.

**Magali VINCENT** constate le passage de tracteurs à grande vitesse le soir. François BERTRAND précise que les conducteurs des tracteurs d'entreprise sont souvent de jeunes conducteurs qui peuvent rouler vite. M. Le Maire va adresser un message aux entrepreneurs locaux pour les sensibiliser sur ce point. Il prendra contact avec la Chambre d'Agriculture pour obtenir leurs coordonnées.

**Edwige MADEUX-DUBOIS** a été appelé sur l'astreinte concernant le défibrillateur. Ce dernier a été vandalisé. Le matériel a été récupéré sur la place du Champ de Foire et dans la Grand'Rue. Il sera nécessaire d'acheter un nouveau boîtier. M. Le Maire ira déposer plainte. Les assurances ne couvrent pas ce matériel qui est considéré comme du mobilier urbain.

**Thomas ROGER** indique qu'il sera nécessaire d'intervenir rue du Dr HURTAUD pour boucher un trou.

La séance est levée à 21h20.

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			